

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° II-3 21SGADL0126

SEANCE DU
1 JUILLET 2021

<u>Nombre de conseillers en exercice :</u> 71
<u>Nombre de conseillers présents :</u> 57
<u>Date de convocation :</u> 25 juin 2021
<u>Date d'affichage :</u> 2 juillet 2021

<u>OBJET :</u> AP/CP Eurovélo - Création

<u>Nombre de Conseillers ayant pris part au vote :</u> 70
<u>Nombre de Conseillers ayant voté pour :</u> 70
<u>Nombre de Conseillers ayant voté contre :</u> 0
<u>Nombre de Conseillers s'étant abstenus :</u> 0
<u>Nombre de Conseillers :</u> <ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 13 • n'ayant pas donné pouvoir : 1

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 01 juillet à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Centre Technique Sud - 4 Boulevard Sainte-Barbe ZI La Saule - 71230 Saint-Vallier, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain BALLOT - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - M. Guy SOUVIGNY - M. Jean-Yves VERNOCHE

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoukader ATTEYE - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Sébastien CIRON - M. Gilbert COULON - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Lionel DUPARAY - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - Mme Amélie GHULAM NABI - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Georges LACOUR - M. Didier LAUBERAT - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - M. Frédéric MARASCIA - Mme Christiane MATHOS - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - Mme Marie MORAND - M. Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Laurent SELVEZ - M. Noël VALETTE -

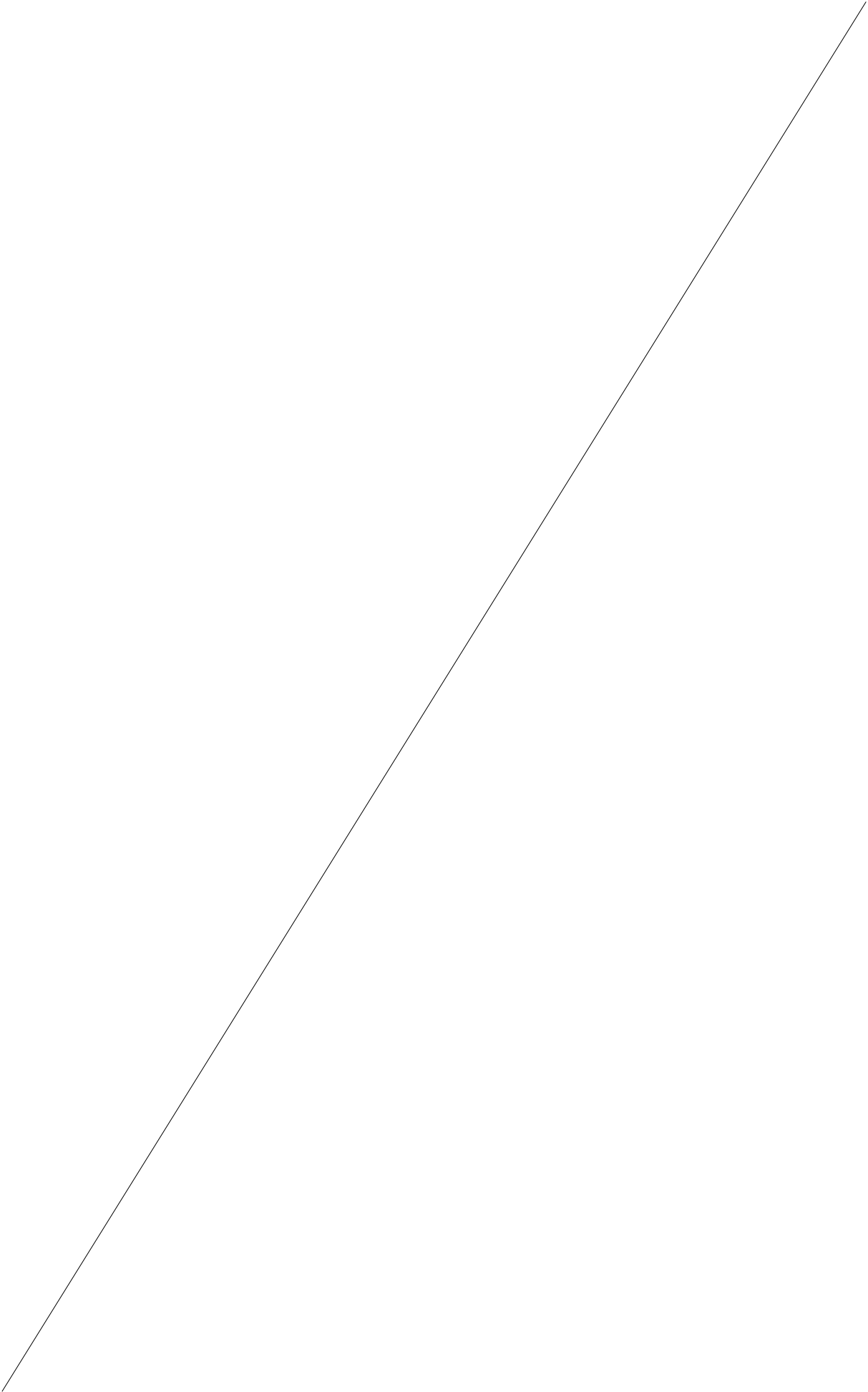
CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Thierry BUISSON
Mme PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU)
M. LANDRE (pouvoir à Mme Marie MORAND)
M. LAGRANGE (pouvoir à Mme Monique LODDO)
Mme FRIZOT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
Mme REYES (pouvoir à Mme Evelyne COUILLEROT)
Mme PICARD (pouvoir à M. Philippe PRIET)
Mme LEBEAU (pouvoir à M. Jean-Yves VERNOCHE)
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Bernard DURAND)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
Mme LE DAIN (pouvoir à M. Christophe DUMONT)
M. DAUMAS (pouvoir à M. Jean-Marc FRIZOT)
M. CHRISTOPHE (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Didier LAUBERAT



Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

Vu l'article L.2311-3 du Code général des collectivités territoriales relative au vote du budget d'investissement par autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'article R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales relatif aux caractéristiques des autorisations de programme,

Le rapporteur expose :

« Compte tenu de la délibération en date du 22 janvier 2015 permettant de recourir à la gestion en AP/CP pour une partie des dépenses d'investissement, il est proposé de retenir cette démarche pour le projet Eurovélo.

Il est rappelé que le projet d'origine concernait l'aménagement Canal du Centre avec l'aménagement du Port de Montceau, des Haltes nautiques, de l'Eurovélo et avait fait l'objet d'une première AP/CP. Les deux premiers projets étant achevés, et pour une meilleure lisibilité, l'AP/CP a été clôturée. Aujourd'hui, il est proposé de créer une AP/CP dédiée au projet de l'Eurovélo.

L'Eurovélo 6 est un itinéraire cyclable structurant labellisé au niveau européen, qui relie Nantes à la mer Noire. Dans la traversée de la CUCM, l'aménagement de cet itinéraire reste à finaliser.

La CUCM porte le projet d'aménagement entre Saint-Laurent d'Andenay et Saint-Vallier, en complément du Département sur les autres secteurs. Ce projet est ainsi défini en lien avec les communes de Saint-Laurent d'Andenay, Saint-Eusèbe, Montchanin, Blanzay, Montceau-les-Mines et Saint-Vallier, et en partenariat avec VNF et le Département.

Le projet a pour objet de créer et de valoriser un cheminement cyclable agréable le long du canal du Centre. Pour ce faire, il s'agit de sécuriser le tracé existant, voire de le modifier pour le rapprocher du canal. Il s'agit par ailleurs d'en améliorer le traitement pour favoriser la pratique du vélo.

Cet axe cyclable intéresse les déplacements locaux au sein du bassin de vie ainsi que l'itinérance touristique. Il doit permettre le développement des déplacements doux, alternatifs à la voiture et la création de connexions avec les gares TER. Il doit par ailleurs favoriser une réappropriation des berges du canal du Centre par la population.

Le projet d'aménagement devrait être réalisé en trois phases, selon le calendrier prévisionnel suivant :

- Le secteur entre Saint-Laurent d'Andenay (pont Jeanne Rose) et Montceau-les-Mines (pont de la 9^{ème} écluse) : 2021-2022 ;
- Le secteur du centre-ville de Montceau-les-Mines, entre le pont de la 9^{ème} écluse et le pont de Lucy : 2023-2024 ;
- Le secteur entre Montceau-les-Mines (pont de Lucy) et Saint-Vallier (gare de Galuzot) : 2025-2026.

Ainsi, il est proposé d'approuver la création d'une Autorisation de Programme / Crédits de Paiement suivante pour le projet Eurovélo :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme – Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)					
			2021	2022	2023	2024	2025	2026
	UTPVC1	2 688 667	353 000	1 150 000	475 000	137 000	287 000	286 667

Euro vélo	32							
--------------	----	--	--	--	--	--	--	--

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- De voter une Autorisation de Programme / Crédits Paiement pour le projet Eurovélo, établie comme suit :

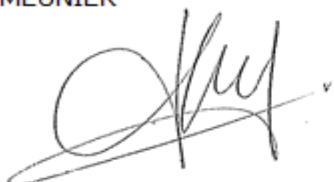
Libellé Autorisation Programme	N° Programme – Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)					
			2021	2022	2023	2024	2025	2026
Euro vélo	UTPVC 132	2 688 667	353 000	1 150 000	475 000	137 000	287 000	286 667

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 2 juillet 2021
et publié, affiché ou notifié le 2 juillet 2021

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,

Daniel MEUNIER



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,

Daniel MEUNIER

